



HAL
open science

MATRIARCAT ET PATRIARCAT EN CHINE - HAN et NA

Catherine Capdeville

► **To cite this version:**

Catherine Capdeville. MATRIARCAT ET PATRIARCAT EN CHINE - HAN et NA. *Langues O'*, 2018, Les femmes à travers le monde, 3, pp.14-19. <hal-02397136>

HAL Id: hal-02397136

<https://hal.science/hal-02397136v1>

Submitted on 9 Dec 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire HAL, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



HAL Authorization

Matriarcat et patriarcat en Chine

Han et Na

AU SEIN DU TERRITOIRE CHINOIS COHABITENT LES HAN PATRILINÉAIRES AVEC DES GROUPES ETHNIQUES POSSÉDANT DES SYSTÈMES DE PARENTÉ DIVERS, TELS LES NA, EXEMPLE CONSIDÉRÉ PARMI LES PLUS EXTRÊMES DE MATRILINÉARITÉ DANS NOTRE MONDE. LA COMPARAISON MENÉE ICI DES SYSTÈMES DE PARENTÉ DES HAN ET DES NA MONTRE QUE L'APPOSITION DES TERMES MATRIARCAT ET PATRIARCAT À CES SOCIÉTÉS DOIT ÊTRE QUESTIONNÉE.

HISTORIQUE DES TERMES MATRIARCAT ET PATRIARCAT

Pourquoi les termes « matriarcat » et « patriarcat » sont-ils si usités de nos jours ? Pourquoi sont-ils tellement galvaudés, employés à tort, et ainsi associés à des sociétés ou à des types de familles ? Une raison importante est que, aujourd'hui, les rapports entre les sexes posent davantage de questions, notamment dans notre société qui prône l'égalité mais qui organise en même temps pourtant bien des hiérarchies sociales, parmi lesquelles la position subordonnée des femmes liée à un grand nombre d'injustices et de discriminations. Cette situation complexe nous désoriente. Il importe donc de préciser ces notions, en commençant par un rappel historique de leur emploi, avant de les discuter dans le cadre de la Chine et des Na.

Le mot « patriarcat », issu du grec ancien « patriarche » signifiant « chef de famille », et qui est aussi utilisé dans l'histoire juive, désigne ensuite le titre d'un évêché dans la religion chrétienne, avec la caractéristique que l'on peut être élevé ou élu au titre de patriarche. Ce fait vient ainsi en contradiction avec l'idée moderne que le patriarcat serait la concrétisation d'une forme de parenté se transmettant dans la lignée patrilinéaire, et dénote la transformation du sens de ce mot au cours des siècles. Il n'y a donc pas « un » patriarcat qui serait universel à toutes les époques et à toutes les formes de sociétés, mais bien « des » patriarcats particuliers¹.

Le mot matriarcat est impropre et ne peut plus être utilisé de nos jours.

Dans la deuxième moitié du 19^e siècle, le mot ancien de patriarcat, ainsi que celui, symétrique, qui apparaît alors, de matriarcat, sont employés pour désigner un certain type de familles, propres à un certain type de société. Dans le contexte du courant appelé « évolutionnisme » qui se déploie dans tous les domaines au 19^e siècle, et notamment aux tous débuts de l'anthropologie sociale, des théories sont élaborées par des auteurs comme Charles Fournier (1830)², puis ensuite et surtout par l'anthropologue américain Lewis Henry Morgan, dans *Ancient Society* (1877)³, et enfin par le penseur marxiste Friedrich Engels, dans *L'Origine de la famille, de la propriété privée et de l'État* (1884). Dans leurs écrits, le terme patriarcat désigne « une forme d'organisation sociale et juridique fondée sur la détention de l'autorité par les hommes, à l'exclusion explicite des femmes »⁴. Dans les classifications évolutionnistes des sociétés humaines distinguées en différents stades d'évolution par ces auteurs, le matriarcat des débuts des sociétés organisant la « promiscuité sexuelle » a été associé à la sauvagerie et à la barbarie, dont le patriarcat subséquent a réussi à les en sortir. Si Morgan a parlé de la « famille

patriarcale » dont le pouvoir du père en serait la caractéristique essentielle, c'est cependant surtout l'anthropologue suisse Johan Jacob Bachofen dans *Le Droit maternel* (1861)⁵ qui en a fait l'hypothèse, en se basant sur l'étude de mythes grecs, d'un matriarcat originel ayant existé à l'aube des sociétés. Néanmoins Morgan, et la plupart des anthropologues de la fin du 19^e et du début du 20^e siècle, avaient effectivement souscrit à l'hypothèse que les sociétés humaines auraient été originellement matrilineaires, avant d'opter en grand nombre pour les filiations patrilinéaires. Engels reprendra largement ces idées et en fera le socle de sa pensée marxiste, selon laquelle les femmes ont été les grandes perdantes de l'évolution des sociétés humaines, qui auraient ensuite organisé le patriarcat jusqu'à nos jours. Il ouvre ainsi la porte à l'apparition des pensées féministes modernes.

COMPLEXIFICATION AVEC LA DIFFÉRENCE ENTRE POUVOIR ET FILIATION

On remarque dans ce rapide historique la conjonction de deux éléments : d'une part la question de l'autorité ou du pouvoir d'un sexe par rapport à l'autre, et d'autre part la question de la forme de la filiation. Dans l'ensemble des sociétés humaines, il existe seulement deux formes de filiation unilinéaire (d'un seul côté) : la filiation agnatique ou patrilinéaire (par les hommes, à l'exclusion des femmes), et la filiation utérine ou matrilineaire (par

1_ Selon l'historien Léon Vandermeersch, cité par Jean-François Billeter : « [Cette organisation ancienne chinoise] fait apparaître la royauté chinoise traditionnelle comme un patriarcat, mais au sens très particulier d'un patriarcat institué non par superposition aux pouvoirs respectifs de tous les pères du pouvoir supérieur d'un patriarche, mais par éviction de tous les pères de leur position paternelle, réservée au seul roi » (chap. X) », « La civilisation chinoise », *Histoire des mœurs*, 1991, p. 878.

2_ *Le Nouveau Monde industriel, ou invention du procédé d'industrie attrayante et combinée, distribuée en séries passionnées*. Livret d'annonces, 1830.

3_ *Ancient Society, or Researches in the Line of Human Progress from Savagery, through Barbarism to Civilization*, 1877.

4_ Cité par Pierre Bonte et Michel Izard, *Dictionnaire de l'ethnologie et de l'anthropologie*, 2002, p. 455.

5_ *Le Droit maternel- recherche sur la gynécocratie de l'Antiquité dans sa nature religieuse et juridique*, 1861.

>>>

les femmes, à l'exclusion des hommes). Peut-être parce que nos sociétés modernes et occidentales font partie de sociétés « complexes » qui n'organisent pas de filiation unilinéaire stricte⁶, nous avons énormément de mal à comprendre ce qu'il faut entendre par « filiation patri- ou matri-linéaire ». Nous associons automatiquement le concept de « filiation » à celui de « pouvoir ». Ainsi, dans notre compréhension simpliste, une société patrilinéaire revient à une société fondée sur le pouvoir des hommes, et une société matrilineaire serait fondée sur le pouvoir des femmes. Or, filiation et « pouvoir » d'un sexe ne sont pas forcément liés, bien qu'ils le soient parfois, et la diversité des sociétés reproduit la diversité des rapports d'autorité et de pouvoir entre les sexes. La filiation désigne cependant partout, et uniquement, la façon dont une société conçoit l'appartenance des individus à leur groupe primordial de parenté. Toute société fonctionne sur l'établissement et la distinction de « groupes sociaux », dont les groupes de base sont très souvent ceux de parenté : ce sont les familles, les lignages, les clans, qui ont fait l'objet de toute l'attention des anthropologues. Quant à l'autorité et au pouvoir, ils peuvent se décliner dans un grand nombre de domaines : politique, technique, religieux, savoir, etc.

Quand on utilise les termes de « patriarcat » ou de « matriarcat », on suppose implicitement qu'un sexe possède « tous les pouvoirs » sur l'autre. Or, comment pourrait-il en être ainsi ? Si en effet, les femmes ont globalement été exclues des positions de pouvoir politique et religieux dans beaucoup de sociétés, et si, comme le notent de nombreux auteurs, elles ont été asservies en raison de leur « privilège exorbitant d'enfanter »⁷, ont-elles pourtant été, toujours et partout, les

simples victimes passives de siècles d'oppression par les hommes ? Il y a aujourd'hui beaucoup de réponses historiques et anthropologiques qui détaillent les complexités des rapports entre les sexes dans les sociétés humaines, et qui démontrent clairement qu'il faut faire attention à ne pas projeter notre idéologie moderne – individualiste et égalitariste – pour véritablement « comprendre », tant notre propre passé, que les sociétés non occidentales. Il n'en reste pas moins qu'aucune société n'a jamais été purement « matriarcale », en organisant un « pouvoir » global des femmes, mais il existe effectivement un petit nombre de sociétés où la filiation est matrilineaire.

Il reste que le mythe d'un matriarcat des origines est tenace, même s'il n'est pas vérifié scientifiquement. Il y a des raisons « idéologiques » à cela : du côté de chez nous, il semble que ce qui aurait existé autrefois pourrait être susceptible de se reproduire. C'est ainsi que les féministes occidentales sont fondées pour justifier leur demande d'une place plus importante des femmes dans la société moderne⁸. Du côté d'autres sociétés, celles-ci peuvent se targuer, comme le fait notamment la Chine traditionnelle, d'avoir « fait société », seulement au moment où les hommes ont mis en place l'ordre social patrilinéaire, justifiant ainsi la supériorité du « patriarcat ».

LA CHINE, EXEMPLE DE PATRILINÉARITÉ

Plusieurs classiques chinois indiquent que, dans le passé, les hommes connaissaient leur mère mais pas leur père, et vivaient donc dans un « gréganisme bestial et une promiscuité sexuelle », selon les termes de l'historien sinologue Léon Vandermeersch⁹; une idée qui rejoint tout-à-fait celle des penseurs occidentaux du 19^{ème} siècle précités. Vandermeersch précise ensuite que, comme disaient les anciens auteurs, « c'est au moment où le fils reconnaît son père, autrement dit où le mariage est institué, que commence la civilisation¹⁰. » Le mariage était autrefois en effet le seul moyen à

disposition des hommes en l'absence de tests génétiques, pour savoir avec un maximum de sûreté que leur enfant est bien le leur et non celui d'un autre. Reconnaître ainsi une lignée de descendance (par les hommes), c'est fonder l'ordre patrilinéaire, et c'est aussi octroyer aux hommes la prépondérance dans la filiation. La Chine a en plus adjoint au principe patrilinéaire le principe de « hiérarchie sociale » élaboré dans le confucianisme, avec des rapports entre les sexes asymétriques, les femmes étant subordonnées aux hommes. Un auteur qui étudie le confucianisme comme Doebelin s'autorise ainsi à nommer la subordination des femmes chinoises un « patriarcat »¹¹. En effet, la subordination des femmes est vue, depuis les 19^{ème} et 20^{ème} siècles, à la suite des travaux de Engels et de Marx, comme le résultat du rapport de domination illimité exercé par les hommes dans le système du « patriarcat », qui est par exemple défini par le sociologue allemand Max Weber comme « une structure de domination dans lequel le contrôle exercé par le chef masculin du foyer (ou son représentant) n'est pas limité par des restrictions autres que la tradition »¹². Bien que Max Weber ait fondé son analyse du patriarcat sur l'exemple de la Rome ancienne, les auteurs de l'ouvrage *Transforming Patriarchy - Chinese Families in the Twentieth Century* (2017) pensent aussi que ce concept peut s'appliquer à la Chine traditionnelle, avec quelques restrictions cependant, portant sur les aspects économiques et étatiques particuliers à la Chine, et qu'il peut encore être étendu à la Chine actuelle, malgré des transformations importantes.

Ainsi, la Chine, selon ces points de vue occidentaux, serait « patriarcale ». Pourtant, cette assertion aussi est questionnée. Nicolas Zufferey, notamment, dans « La condition traditionnelle féminine en Chine – état de la recherche » (2003)¹³, explique que la vision de la femme chinoise comme l'exact opposé de la femme occidentale supposée « libre » est une véritable « invention » de l'idéologie des

La Chine conçoit l'absolue nécessité de la coexistence des sexes et donc du mariage, dont le but n'est pas le plaisir, mais la procréation.

réformateurs du 20^{ème} siècle. Cette nouvelle interprétation de la situation des femmes chinoises a permis aux communistes chinois, se fondant sur les idées occidentales, de justifier leur révolution, qui aurait « libéré » les femmes chinoises du patriarcat. Plus encore, le consensus sur le supposé asservissement des femmes chinoises est battu en brèche par d'autres auteurs : par exemple, l'anthropologue Charles Stafford va encore plus loin en intitulant ironiquement un de ses articles : « *Actually Existing Chinese Matriarchy* » (2009)¹⁴, dans lequel il dépeint le « pouvoir » des femmes chinoises et taiwanaises. La question du « pouvoir » est ainsi éminemment complexe, et incite à des interprétations fort différentes selon les auteurs.

Il y a consensus cependant sur l'existence en Chine d'un système de parenté patrilinéaire, auquel est associé un système idéologique confucianiste hiérarchique, dans lequel la présence revient globalement aux hommes, aux pères, et aux aînés masculins. Toutefois, la Chine conçoit en même temps un respect fondamental pour les mères et l'absolue nécessité de la coexistence des sexes, et donc du mariage, dont le but n'est pas le plaisir, mais la procréation. Dans l'idéologie patrilinéaire, produire des enfants est indispensable pour perpétuer la lignée, et l'importance du mariage

reste aujourd'hui en Chine, fondamentale.

LES NA, UN CAS PARTICULIER

Libérer les femmes a été une des premières réformes du parti communiste qui a proclamé une « loi sur le mariage » dès 1950. Parallèlement, le communisme a également cherché à « libérer » les sociétés minoritaires de leurs coutumes traditionnelles, considérées comme malsaines et arriérées. Considérant les Na (que les Chinois han nomment Mosuo) comme un « fossile vivant » (Yan Ruxian, 1982¹⁵), c'est-à-dire comme représentant une « trace » ou un « vestige » d'une société primitive matriarcale ancienne, le communisme a voulu les faire évoluer en leur imposant le mariage, notamment pendant la campagne politique nommée « une femme, un mari », qui leur a été infligée en 1975-1976.

Les Na ont fait l'objet de beaucoup de recherches, parce qu'ils forment une société matrilineaire « extrême ». Les classiques chinois mentionnent déjà ces gens étranges où les femmes ont une position particulière. Le titre percutant de l'ouvrage de l'anthropologue chinois formé en France Cai Hua, *Une Société sans père ni mari, Les Na de Chine* (1997), a fait couler beaucoup d'encre, non seulement chez les anthropologues, mais aussi chez les psychanalystes et d'autres spécialistes de sciences humaines. Car, comment une telle société qui ne donne de place « ni » au père « ni » au mari peut-elle exister ? C'est en effet la conjonction de ces deux « ni » qui fait l'originalité des Na, ceux-ci représentent donc, depuis la parution de l'ouvrage de Cai Hua, l'exemple ultime dans notre monde, d'une société où les hommes ne comptent pas dans la filiation. La société na serait-elle donc « matriarcale » ?

>>>



CATHERINE CAPDEVILLE
PROFESSEURE EN
ANTHROPOLOGIE SOCIALE DU
MONDE CHINOIS

>>>

Non bien sûr, elle ne l'est pas, elle est seulement matrilineaire. Les femmes n'y ont, pas plus qu'ailleurs, l'autorité ou le pouvoir, de manière globale et générale. Ce sont, là encore, et comme dans d'autres sociétés matrilineaires, les hommes qui ont l'autorité sur les enfants (par leurs oncles maternels, les frères de leur mère), et le pouvoir dans les domaines politiques et religieux. Certes, les femmes na sont plus « libres » que les femmes chinoises han : notamment, aucun mariage ne leur est imposé, elles peuvent choisir leurs amants dans le cadre de « visites », furtives ou ostensibles, pendant la nuit, qui sont la forme courante des relations entre les sexes. Le résultat est que de nombreux enfants na ne connaissent pas leur père, et ils s'en portent tout à fait bien, psychologiquement parlant. Mais cela n'est pas dire cependant que les hommes n'ont aucune importance sur le plan de la filiation : en effet, il y a des tabous stricts à l'intérieur des lignées utérines, faisant que le commerce sexuel entre une fille et son frère est strictement interdit, de même que celui entre un homme et sa nièce utérine (fille de sa sœur). Mais celui entre un homme et sa fille biologique est théoriquement possible, puisque aucune filiation n'est reconnue entre eux. La société na organise ainsi elle aussi une « prohibition de l'inceste », selon ses propres règles de parenté. Elle est, elle aussi, soumise à des règles de parenté strictes, et ne peut en aucun cas être l'exemple de cette fameuse promiscuité sexuelle fantasmée des classiques chinois anciens ou des auteurs occidentaux du 19ème siècle. Ces vues proviennent de ce que le regard porté sur une société « autre » est toujours orienté par les valeurs

La société na organise elle aussi une « prohibition de l'inceste », mais selon ses propres règles de parenté.

de la société observatrice. Le fantasme sur le « pays des femmes » est d'ailleurs toujours porté aujourd'hui sur les pauvres Na. Comme le raconte une femme na, Yang Lifang, dans son autobiographie¹⁶ (2009), les Chinois d'aujourd'hui viennent faire du tourisme sexuel chez les Na, croyant que leur système de visite est une forme de prostitution généralisée. L'incompréhension des Han devant cette société est toujours aussi grande.

Claude Lévi-Strauss a lui aussi étudié étroitement les Na. Dans un petit article intitulé « Le retour de l'oncle maternel » (2013[1997])¹⁷, écrit peu après le décès de la princesse Diana d'Angleterre, il discute la publication d'un article de presse de l'époque publiant le texte de l'intervention du comte Spencer aux obsèques de sa sœur Diana. Le comte y déclare vouloir assumer son rôle « d'oncle maternel » vis à vis de ses neveux orphelins. Claude Lévi-Strauss passe ensuite en revue le rôle de l'oncle maternel dans de nombreuses sociétés, y compris dans nos sociétés occidentales. Il explique que ce rôle y a peu à peu disparu, au profit de la survalorisation du rôle du père. Dans les paroles du comte Spencer proclamant son rôle d'oncle maternel, il voit resurgir cet ancien usage, et cette ancienne structure de parenté. Arrivant ensuite aux Na, il indique que ces derniers ne sont pas plus spéciaux que nous, Occidentaux

: « Une famille qui n'a pas de rôle de mari n'a donc rien qui doive surprendre. En tout cas, pas plus qu'une famille sans rôle prévu pour l'oncle maternel qui nous semble, à nous, naturelle. » (2013, p. 241)

Pour Lévi-Strauss qui a théorisé et fait connaître « l'échange des femmes » entre les groupes de parenté dans son ouvrage magistral *Les structures élémentaires de la parenté* (1949), les Na, même s'ils sont extrêmes dans leur matrilinearité, ne sont pourtant pas une exception extraordinaire, comme le pense Cai Hua dont l'ouvrage a suscité tant de polémiques. Quoi qu'il en soit de ce débat entre Lévi-Strauss et Cai Hua, il ne fait nul doute que, dans une optique anthropologique, les Na ne représentent absolument pas une société « matriarcale », et ils restent inscrits dans la loi générale de parenté qui gère les sociétés, la prohibition de l'inceste ; et si les hommes n'y sont pas des « pères »¹⁸, ils y sont des « oncles maternels ».

Aucune société n'a encore fonctionné sans organiser des rôles différenciés pour les deux sexes, des positions différentes leur étant octroyées dans les systèmes de parenté. La différence des sexes est ainsi au fondement de l'échange des femmes entre les groupes de parenté. La structure élémentaire de « l'échange généralisé » est décrite et publiée par Lévi-Strauss en 1949, mais il n'en est pourtant pas le réel dénicheur, celui-ci étant Marcel Granet (1884-1940), sinologue de génie, participant d'un courant de pensée que l'on peut qualifier de « préstructuraliste ». Dans son ouvrage touffu publié en 1939 un an avant sa mort (*Catégories matrimoniales et relations de proximité dans la Chine ancienne*), il trace le schéma scientifique de ce système d'échange, élaboré à partir de sa lecture des classiques chinois. Repris ensuite

tels quels par Lévi-Strauss, les faits chinois¹⁹ anciens ont ainsi joué un rôle déterminant dans la théorie structurale. Or, s'il était effectivement prouvé que ce système d'échange généralisé a bien été pratiqué dans la Chine ancienne, alors cela contredirait toutes les interprétations de cette société en termes de « patriarcat », mettant l'accent sur le mot « père », puisque ce serait non pas seulement les pères, mais aussi les oncles maternels qui auraient détenu l'autorité.

Quoi qu'il en soit, Lévi-Strauss envisage bien que la domination des femmes découle de ce système d'échange des femmes, tandis que Granet montre que ce système véritablement « mathématique » peut aussi bien fonctionner dans un sens ou dans l'autre : il se pourrait que ce soient les femmes qui échangent les hommes, le schéma des relations entre groupes restant vrai dans les deux sens. Néanmoins, historiquement, ce sont les hommes qui ont échangé des femmes, et non l'inverse²⁰.

Aujourd'hui, il nous faut bien sûr continuer à travailler à établir un rapport plus harmonieux entre les sexes. Pour cela, il faut prendre en compte l'histoire et dépasser les mythes du matriarcat et du patriarcat, et, dans une optique

Aucune société n'a encore fonctionné sans organiser des rôles différenciés pour les deux sexes, des positions différentes leur étant octroyées dans les systèmes de parenté.

anthropologique, mener des enquêtes approfondies pour mieux comprendre comment, dans les différentes sociétés, les sexes cohabitent et coopèrent. Il faut par exemple relire Annette Weiner²¹ sur les Trobriandais pour comprendre comment les sociétés affectent généralement aussi une « certaine » dose de « pouvoir » aux femmes. Pour cela également, il faut s'attacher à mettre en valeur des formes d'éducation qui transmettent les valeurs de respect et d'autorité entre les sexes et les générations, au détriment de celles de pouvoir, de domination et de conflit, et abandonner l'utilisation de termes fallacieux et dangereux comme ceux de patriarcat et de matriarcat. La connaissance approfondie des sociétés, objectif de l'anthropologie, nous aide à mettre en place, ici, et possiblement là-bas, une société meilleure, où la distinction entre les sexes serait mieux comprise.

16_ *Le Silence de la blessure de l'amour – la vue d'une femme mosuo des phénomènes culturels*, 2009.

17_ Inclus dans *Nous sommes tous des cannibales*, 2013[1997].

18_ Il est à noter aussi que Cai Hua a probablement surestimé l'absence du père : il existe en effet un mot qui signifie « père » en langue na : Yang Lifang, précitée, indique qu'aujourd'hui certains enfants connaissent leur géniteur, et que, même s'ils n'ont aucune relation approfondie avec lui, ils doivent tout de même obligatoirement assister à ses funérailles.

19_ Je présente ce système dans mes cours d'anthropologie.

20_ Cf. François Héran, *Figures de la parenté*, 2009.

21_ *La richesse des femmes ou comment l'esprit vient aux hommes*, 1983.